

Nombre :
de Membres en exercice 29
de Présents 25
de Votants 26
Quorum 15

Date de convocation : 30 septembre 2020

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
6 OCTOBRE 2020 - 20 heures**

L'an deux mil vingt,
le 6 octobre, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente du Theil-sur-Huisne, sous
la Présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MME GUILLIN, M. LHERAULT, MME GEORGET, M. DUTERTRE,
MME VAIL, M. PLESSIS, MME MOUSSET, MM. VALLET, TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRE,
MAUFAY, POLICE, FRANCOIS, MMES PICHON-COEURJOLY, LE GREZAUSE, PIGEOT (arrivée à 20 h 05),
M. MIGNOT, MMES SEMELY, LAUNAY, MOULIN, CREMADES, M. DENECHAUD, MME RICHON.

ABSENTS EXCUSÉS : M. CONON (pouvoir à MME VAIL), M. DUBOIS.

ABSENTS : MME TURMEL, M. LEMOINE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DENECHAUD.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2020

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

**Modification de la désignation des délégués communaux au syndicat mixte du Parc Naturel
Régional du Perche.**

La commune devant être représentée par seulement 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants
(et non 3) il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité d'élire les personnes
suivantes pour siéger au Comité syndical du Parc Naturel Régional du Perche :

- titulaires : Jean-Paul ANDRE, Martine GEORGET,
- suppléants : Marie-Armelle COUVRET, Anne GUILLIN.

Bâtiments – Travaux – Voirie - Habitat :

**** acquisition de radars pédagogiques***

Dans le cadre de la poursuite des mesures déjà mises en œuvre visant à réduire la vitesse en
agglomération, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir trois radars pédagogiques et de
retenir l'offre de l'entreprise ELAN CITE pour un montant de 7 261.20 € TTC.

*** acquisition de défibrillateurs**

Afin d'équiper les salles qui n'en sont pas dotées (Saint-Agnan-sur-erre, Gémages, L'Hermitière et Mâle) et répondre à une amélioration des conditions de sécurité des usagers, le Conseil municipal décide à l'unanimité de prévoir l'acquisition de quatre défibrillateurs et de retenir pour ce faire l'offre de DAE Défibrillateurs pour un montant de 5 414.40 € TTC.

acquisition de matériel de voirie

*** désherbeur mécanique et brosse de désherbage**

Dans le cadre de l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires notamment dans les cimetières, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir un désherbeur mécanique et une brosse de désherbage et de retenir l'offre de DECHERF pour un montant de 7 677.90 € TTC.

*** aspirateur de feuilles**

Pour équiper de manière plus adaptée les services techniques, le Conseil municipal se prononce en faveur de l'acquisition d'un aspirateur et décide à l'unanimité de retenir l'offre de DECHERF pour un montant de 7 512.05 € TTC, sous réserve de vérification des références et d'une démonstration au sein de l'atelier municipal.

*** attribution d'un numéro de voirie à la parcelle cadastrée section AA n°143 située ruelle du Lavoir au Theil-sur-Huisne**

A la demande de son nouveau propriétaire, le Conseil municipal décide à l'unanimité, dans la continuité de l'existant, d'attribuer le n°8 à la parcelle cadastrée section AA n° 143 sise ruelle du Lavoir au Theil-sur-Huisne.

*** achat de la parcelle cadastrée section AA 219 située 20 bis, place des Teilleuls au Theil-sur-Huisne**

Dans le cadre d'un projet d'aménagement d'ensemble, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle cadastrée section AA n° 219, sur laquelle est édifié un bâtiment en état de ruine, appartenant à M. BRUNEAU Peter, d'une contenance d'1 a 38 ca, située 20 bis, place des Teilleuls au Theil-sur-Huisne, au prix de 1 500 €, étant entendu que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.

Finances :

*** décision modificative n° 3 sur le Budget Primitif 2020 de la commune**

Le Conseil municipal décide de modifier à l'unanimité le Budget Primitif 2020 de la commune pour tenir compte :

- de l'achat de matériels évoqué précédemment,
- du réajustement du calcul des frais de personnel affecté au budget annexe de la station-service,
- des honoraires pour le dépôt de permis de construire du commerce 21 place des Teilleuls,
- de la régularisation d'opération d'ordre liée à l'achat des véhicules électriques.

*** décision modificative n° 1 sur le budget primitif 2020 de la station-service**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le Budget Primitif 2020 du budget annexe de la station-service pour tenir compte du réajustement du calcul des frais de personnel affecté par la commune.

*** détermination de la durée d'amortissement des immobilisations du budget annexe de la station-service**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les durées d'amortissement des immobilisations figurant à l'actif du budget annexe de la station-service comme suit :

- constructions : 30 ans,
- installations, matériels et outillage techniques dont la valeur est inférieure à 1 000 € HT : 1 an.

Urbanisme :

*** adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Orne**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Orne afin de bénéficier de conseils en architecture, sur l'urbanisme et sur l'environnement. L'adhésion sera effective au 1^{er} janvier 2021.

Vie associative :

*** approbation du règlement du marché de Noël**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur du marché de Noël applicable dès cette année.

Personnel :

*** autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un volontaire dans le cadre d'une mission de Service Civique**

Afin de créer du lien entre les générations, le Conseil municipal décide à l'unanimité de signer la convention avec la Mission Locale de L'Aigle-Mortagne pour le recrutement d'un jeune en mission de Service Civique.

Gouvernance :

*** communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal**

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans les domaines délégués par le Conseil municipal :

- signature d'avenants aux baux d'habitation pour permettre le paiement de provisions pour charges mensuelles et corriger un indice de révision des loyers,

- signature d'un bail pour la location d'un garage,
- signature d'une proposition d'honoraires pour l'aménagement du commerce du 21, place des Teilleuls au Theil-sur-Huisne.

Questions diverses

- Par courrier en date du 31 juillet 2020, la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Orne a adressé la liste définitive des membres de la Commission Communales des Impôts Directs (CCID) :

Commissaires titulaires

M. Jean-Paul ANDRE,
 M. Alain DUTERTRE,
 Mme Martine GEORGET,
 Mme Anne GUILLIN,
 M. Jean-Claude LHERAULT,
 M. Patrick MAUFAY,
 Mme Lyliane MOUSSET,
 M. Jacques TRUILLET,

Commissaires suppléants

M. Philippe CONON,
 Mme Marie-Armelle COUVRET,
 Mme Sophie CREMADES,
 Mme Sandrine LAUNAY,
 M. Richard LEMOINE,
 M. Loïc MIGNOT,
 Mme Valérie PIGEOT,
 M. Christian VALLET.

- Monsieur le Maire fait savoir que le Centre Communal d'Action Sociale propose depuis peu aux jeunes en alternance dans une entreprise locale, des logements à la location au sein de la Résidence Autonomie.

Il informe les membres que la campagne de recrutement d'un médecin libéral est toujours en cours.

- Mme GUILLIN, Adjointe en charge du Commerce, présente les derniers chiffres de la station-service communale qui sont en forte progression pour le mois de septembre.

Elle fait savoir également que des rencontres individuelles avec les commerçants sont en cours.

- M. DUTERTRE, Adjoint en charge de la Vie associative et des Sports, précise que la commission « Démocratie locale, Citoyenneté et Jumelage » s'est réunie dernièrement et travaille sur la création d'un Conseil Municipal des Jeunes ainsi que sur la mise en place d'un jumelage avec une commune étrangère.
- Mme VAIL, Adjoint en charge des Cérémonies et du Fleurissement, informe les membres que compte-tenu du contexte sanitaire, les cérémonies du 11 novembre se dérouleront en comité restreint et avec application stricte des gestes barrières.
 Elle fait savoir également que suite à la dernière commission, la décision a été prise de revoir le contenu du colis des anciens.
 Concernant le fleurissement, la commission propose pour 2021 d'harmoniser les couleurs de fleurs sur toute la commune historique.
 Enfin, elle informe le Conseil que les ateliers mis en place à destination des seniors dans le cadre de la « semaine bleue » rencontrent un vif succès.
- Mme MOUSSET, Adjointe en charge de la Vie associative, précise que le marché de Noël est en cours de préparation. Il aura lieu le 19 décembre prochain.
- M. PLESSIS, Adjoint en charge de l'Environnement et de la Culture, présente notamment le projet de fauchage raisonné ainsi que le mouvement « ça commence par nous ».

Il présente le bilan des visites théâtralisées du bourg de Mâle qui ont eu lieu dans le cadre des Journées du Patrimoine.

Monsieur le Maire précise qu'une réflexion est en cours pour la création d'une école de musique.

- Mme GEORGET, Adjointe en charge des Affaires sociales, informe les membres de la présence d'un « MECIDOBUS » tous les lundis sur le parking de la Résidence Autonomie des 4 Vents. Pour obtenir un rendez-vous, il convient de passer par un professionnel de santé.

- M. LHERAULT, Adjoint en charge des Travaux, informe que les travaux de réfection des fossés débiteront mi-octobre.

Il fait savoir que :

- les travaux du bourg de Mâle sont terminés à l'exception de ceux prévus près du cours d'eau de « La Gougeardièrè »,
- le chauffe-eau des vestiaires du stade Jacques Vallée sont en cours de réparation,
- la remorque prévue pour les services techniques est livrée,
- les travaux de peinture de la salle polyvalente du Theil-sur-Huisne sont terminés,
- l'acte de servitudes pour la création de la noue au quartier de la Gare à La Rouge sera signé le 14 octobre prochain.

- M. MAUFAY, Conseiller municipal, signale des problèmes de stationnement dans la rue du Pressoir près du skate-park ainsi que le non-respect de la zone bleue sur la place des Teilleuls.

La gendarmerie sera informée.

- Mme LAUNAY, Conseillère municipale, demande ce qui est prévu pour limiter la vitesse dans la rue de la Matteau. Monsieur le Maire précise que des riverains lui ont adressé un courrier à ce sujet. Un radar pédagogique sera installé et une réflexion sera menée sur un éventuel aménagement, étant entendu que cette voie est départementale.

- Mme MOULIN, Conseillère municipale, signale la circulation de véhicules 2 roues motorisés dans le parc public de La Pelzinière bien que cela soit interdit. Ces faits seront également signalés à la gendarmerie

LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 15.

Fait et délibéré ce jour,
Le secrétaire de séance,

M. Camille DENECHAUD

Le Maire,

M. Sébastien THIROUARD

